

LA FONDATION GROUPAMA LANCE SON APPEL A PROJETS POUR LE PRIX DE L'INNOVATION SOCIALE 2021

Le 1^{er} juillet 2020, la Fondation Groupama lance un appel à projets pour son Prix de l'Innovation sociale 2021. Ce prix a pour vocation de soutenir une action innovante, marquant une avancée ou une rupture significative qui contribue à changer la donne dans le quotidien des personnes atteintes de maladies rares et leur famille. Les candidatures sont à déposer avant le 4 octobre 2020 et le projet retenu bénéficiera d'une dotation de 20 000 euros.

UN OBJECTIF : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE ET FAIRE BOUGER LES LIGNES DANS LE QUOTIDIEN DES MALADES

Pour la 10^{ème} année consécutive, la Fondation Groupama qui participe à la lutte contre les maladies rares s'engage dans l'amélioration du quotidien des malades avec son Prix de l'Innovation sociale. Elle veut ainsi encourager et récompenser les initiatives qui participent à rompre l'isolement, favoriser le lien social, l'insertion professionnelle, ou aider au développement de l'éducation thérapeutique des personnes atteintes de maladies rares. Ces innovations peuvent s'adresser aux enfants comme aux adultes, tant qu'elles facilitent le quotidien des patients et de leurs proches trop souvent isolés par la maladie. Le lauréat du Prix de l'Innovation sociale 2021 recevra un soutien financier de 20 000 euros de la part de la Fondation afin de concrétiser son projet.

COMMENT PARTICIPER ?

Le Prix de l'Innovation sociale de la Fondation Groupama s'adresse aux associations, aux entreprises et aux équipes de recherche. Pour être retenu, le projet doit être en phase de développement « industriel ». Tous les dossiers doivent être déposés avant le 4 octobre 2020 à minuit sur le site : <https://prixinnovation.fondation-groupama.com/fr/>

Une première sélection est réalisée par un jury composé de représentants issus du monde associatif des maladies rares et de représentants de Groupama. La décision finale revient au Conseil d'administration. Les résultats seront communiqués lors de la cérémonie annuelle de la Fondation Groupama, le 18 février 2021.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES MODALITÉS D'ÉLIGIBILITÉ ET D'ÉVALUATION

Les projets doivent être présentés par une structure justifiant de son existence en France métropolitaine. Ils doivent concerner exclusivement des maladies rares, telles que définies par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et recensées dans l'annuaire Orphanet. Ils doivent également s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes : contribuer à rompre l'isolement, favoriser le lien social et/ou l'insertion professionnelle, aider au développement de l'éducation thérapeutique du patient, isolé par la maladie.

Les projets seront évalués par la Fondation Groupama sur les critères suivants :

- **L'innovation** : le projet doit apporter une réponse innovante à un besoin non satisfait
- **L'ouverture** : le projet doit avoir une capacité de modélisation pour un transfert d'expertise et d'expérience à d'autres catégories de personnes ou de pathologies
- **La faisabilité** : le projet doit avoir fait l'objet d'une étude approfondie quant à sa faisabilité technique et doit justifier d'un modèle économique viable
- **L'évaluation** : le porteur de projet devra préciser les modalités d'évaluation prévue à partir d'objectifs clairement définis
- **La mise en œuvre** : elle devra avoir lieu dans les 18 mois suivant la remise du Prix.

À PROPOS DE LA FONDATION GROUPAMA

En 2000, à l'occasion de son centenaire, Groupama choisissait d'incarner ses valeurs mutualistes de solidarité et de proximité en créant une Fondation dont l'ambition est de « vaincre les maladies rares ». À cette époque, 4 ans avant le 1er Plan national maladies rares, la lutte contre ces pathologies n'est encore quasiment pas prise en compte. Et pourtant, quelque 3 millions de personnes sont concernées. Au-delà d'une question de santé publique, les maladies rares sont aussi une question de société. Ainsi, les actions de la Fondation Groupama se concentrent autour de ses deux axes stratégiques : la proximité et la solidarité au plus près des patients, de leurs familles, des associations et institutions maladies rares ; et l'innovation et la recherche - avec le Prix de l'Innovation sociale, et le Prix de la Recherche maladies rares -, et le soutien de projets d'envergure en régions ou au plan national. Depuis 2000, la Fondation Groupama compte déjà près de 200 associations soutenues, plus de 600 projets financés et près de 8 millions d'euros reversés. Cet engagement durable est un pilier de l'action du groupe dans la société civile.

Plus d'informations sur : www.fondation-groupama.com

Contact presse :

Leslie Toledano - leslietoledano.rp@gmail.com - Tel : 06 10 20 79 60